



2021/01

Délibération n° 1

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 063-216301093-20210116-DB20210101-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt et un, le 16 janvier à 9h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 11 janvier 2021

Présents : Mr Patrick KINDT, Mr Thierry DIONNET, Mr Eddy DEFROCOURT, Mr Maxime PERON, Mr Jean-Paul PARRAIN, Mme Marie-Thérèse BALDUCCI, Mr Patrice GUILHOT, Mr François GUIMBARD, Mme Carmen MORENO, Mr Patrick ROCCAZZELLA, Mme Audrey FABRE

Absents Excusés : Mme Séverine PORTE, Mme Catherine SZEZUREK, Mr Frédéric MANGANE,

Absent non excusé : Mme Marie-Paule HERMET.

Pouvoirs : Mme Séverine PORTE à Mr Eddy DEFROCOURT, Mme Catherine SZEZUREK à Mr Patrick KINDT, Mr Frédéric MANGANE à Mr Jean-Paul PARRAIN,

Monsieur Patrick ROCCAZZELLA a été élu secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au SIVOM « Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Couze Pavin ».

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020/49/01 du même objet suite à une erreur de saisie.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention créant les statuts du SIVOM « **Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Couze Pavin** » et propose à la commune de Chidrac d'adhérer à celui-ci :

Après concertation, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- De donner son accord pour adhérer au SIVOM « **Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Couze Pavin** »
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer tous documents pour mener à bien cette opération.

Article 2 :

La commission est constituée de la manière suivante : 3 titulaires et 3 suppléants

- Sont désignés titulaires :

Monsieur Patrick KINDT
Monsieur Maxime PERON

- Est désigné titulaire délégué extérieur : Monsieur Jean-Pierre SAUVANT
- Sont désignés suppléants :

Monsieur Eddy DEFROUCOURT

Mme Audrey FABRE

Monsieur Thierry DIONNET

Nombre de Votants : 14

Nombre de Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de Pour : 14

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Patrick KINDT.

